

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	20 (1912)
Heft:	7
Rubrik:	Extraits du rapport annuel de la direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont eu le privilège d'apprécier son caractère d'une amérité exquise, un vide que le temps ne pourra pas combler. Dr M^r.

Miss Clara Barton †

La grande philanthrope, fondatrice de la Croix-Rouge américaine, miss Clara Barton, est morte à l'âge de 91 ans, en sa résidence de Glen-Echo (Maryland). C'est une des femmes qui ont le plus mérité de l'humanité.

On l'avait surnommée à juste titre la « Florence Nightingale américaine ». Elle débute comme maîtresse d'école et inaugura son œuvre humanitaire sur les champs de bataille de Sécession en 1861. Elle la poursuivit pendant la guerre franco-alle-

mande, où on la trouve soignant les blessés à Metz, Strasbourg, Belfort, Wœrth, Montbéliard, puis à Paris, après la chute de la Commune.

Elle fonda la Croix-Rouge américaine en 1881. Elle ne borna pas son œuvre aux champs de bataille, mais l'étendit aux interventions humanitaires de toute nature. On la vit à la tête de toutes les initiatives tendant à secourir les victimes des incendies de forêts du Michigan, des inondations du Mississippi et de l'Ohio, de la famine du Texas, de l'épidémie de fièvre jaune de la Floride, de la famine de Russie en 1892, des massacres d'Arménie, du raz-de-marée de Galveston, des camps de *reconcentrados* de Cuba, de la guerre hispano-américaine de 1898.

Extraits du Rapport annuel de la Direction comprenant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1911

Comité central. C'est pendant l'exercice 1911 que M. le pasteur *Wernly*, d'Aarau, a donné sa démission de membre de la Direction; celle-ci perd en lui le plus ancien de ses membres, et le dernier qui ait travaillé dans son sein depuis la fondation de la Croix-Rouge suisse, en 1882. M. Wernly a été remplacé par M. le Dr *v. Schulthess-Schindler*, médecin de corps. M. *E. Siegenthaler*, président actuel de la Société militaire sanitaire suisse, a pris la place de M. *Helbling*, président sortant de charge.

* * *

Le Bureau et la Direction ont eu six séances, au cours desquelles nombre de questions importantes ont été discutées; nous devons en mentionner quelques-unes:

L'assemblée des délégués de 1907 avait décidé de faire un *Emprunt à lots* de-

vant procurer un million de francs de bénéfice à la Croix-Rouge. Un syndicat de banques avait été constitué pour l'émission de cet emprunt, elles étaient sympathiques à l'idée, mais demandaient que le fonds d'amortissement fut garanti par la Confédération. Le Conseil fédéral prévoya favorablement cette demande auprès des Chambres, mais le Conseil des États renvoya la question à une commission qui reçut la mission d'examiner, avec des représentants de la Direction, les désirs de notre Société. Les conférences qui eurent alors lieu démontrèrent avec évidence la nécessité dans laquelle se trouve la Croix-Rouge d'être financièrement soutenue par la Confédération, mais il apparut inopportun de demander aux Chambres leur appui pour une opération prenant la forme d'une loterie. Bientôt il fut hors de doute

que la garantie demandée serait repoussée par le Parlement.

Malgré ces faits, on put croire encore — pendant quelque temps — que l'emprunt se ferait, puisque six banques cantonales déclarèrent s'engager solidairement à garantir le fonds d'amortissement. Malgré de nombreuses démarches émanant de la Direction et des banques intéressées, le 90 % seulement de l'emprunt de 3 millions fut souscrit. Cet échec, dû au renchérissement actuel du marché monétaire, trouve aussi sa cause dans la méfiance de principe qu'on rencontre aujourd'hui vis-à-vis des opérations à primes que l'on assimile volontiers à des loteries. Dans l'impossibilité d'arriver à chef, la Direction a demandé à l'assemblée des délégués de Fribourg de revenir sur sa décision antérieure et de laisser définitivement tomber ce projet, dont l'étude a demandé beaucoup de temps et non moins de peine.

Cependant, la Direction cherchait à améliorer, par d'autres moyens, la situation financière toujours plus fâcheuse de notre Société et, à la même assemblée des délégués, — en juin 1911 — elle faisait une série de propositions tendant toutes à procurer des fonds à la Croix-Rouge suisse.

Il fut décidé de présenter une demande au Conseil fédéral et de le prier de doter la Croix-Rouge d'un million de francs. Dans les motifs à l'appui, nous avons souligné surtout le fait que la nouvelle organisation militaire se repose — pour le transport et le traitement des blessés et des malades — sur les services de la Croix-Rouge, beaucoup plus que ce n'était le cas jusqu'ici. Notre Croix-Rouge doit en conséquence être mieux préparée, et les moyens financiers nous manquent pour cette préparation complète. Ce ne sont plus quelques secouristes volontaires que le Service de santé de notre armée réclame en cas de guerre, mais il demande 24 co-

lonnes auxiliaires de 40 à 60 hommes, destinées au transport des malades et des blessés. L'équipement et le matériel nécessaires à ces formations de secours coûteront quelque 600,000 fr.

En outre, la Croix-Rouge suisse devrait fournir 24 détachements de personnel infirmier — soit 1200 gardes-malades environ — ainsi qu'un matériel d'hôpital considérable, tel que baraques, ustensiles pour salles de malades, lits, médicaments et pansements.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que les moyens financiers manquent à la Croix-Rouge suisse pour assumer la responsabilité d'une pareille organisation; aussi, paraît-il urgent et naturel que la Confédération lui vienne en aide, comme elle le fait pour les autres dépenses militaires. Aucune réponse définitive n'est parvenue à la Direction en 1911, mais il est à espérer que nos justes revendications trouveront en 1912 une solution qui pourra nous permettre d'agir.

Une autre question d'ordre financier a occupé la Direction :

La « Société de secours aux militaires », fondée en 1866, et qui avait déployé une grande activité pendant la campagne de 1870-71, s'éteignait — faute d'intérêt et de participation suffisants — en 1886. Le solde de sa fortune, environ 20,000 fr., fut remis en dépôt à la Confédération. Le Conseil fédéral assimila ce fonds grossi des intérêts composés — en 1912 — au fonds Winkelried. Ayant eu connaissance de ces faits, la Direction de la Croix-Rouge présenta une réclamation motivée et fortement documentée pour obtenir le remboursement de ce fonds spécial, car notre Société est bien l'institution qui a repris les idées générales de la « Société de secours aux militaires » et c'est bien elle qui doit être considérée comme l'héritière naturelle de la première société de

secourisme en Suisse. Sur le préavis de son Département des finances, le Conseil fédéral a fait droit à notre demande et a remis à la Croix-Rouge suisse la somme de 50,000 fr.

A la suite d'une motion présentée à l'assemblée des délégués, la Direction s'est encore occupée de savoir si la Croix-Rouge ne devrait pas éditer des cartes postales illustrées, afin de se procurer de ce fait de nouvelles ressources. Elle s'est adressée en premier lieu au Comité de la fête nationale du 1^{er} août, lui demandant que le bénéfice réalisé sur la vente des cartes de 1912 fut attribué à la Croix-Rouge suisse.

Cette demande, très favorablement accueillie par le comité en question, a été agréée par le Conseil fédéral, et il est à prévoir qu'avec la collaboration active de la Croix-Rouge et des sociétés annexes, la vente des cartes du 1^{er} août fera entrer une belle somme d'argent dans la caisse de notre Société.

La Loi sur la protection du nom et de l'insigne de la Croix-Rouge, qui est entrée en vigueur au début de 1911, a maintes fois occupé la Direction. Celle-ci a fait le nécessaire pour faire reconnaître en qualité d'« Organisation de secours » la fondation du Lindenhof et ses services annexes, ainsi que toutes les sections de la Croix-Rouge suisse.

La Direction s'est adressée au Département fédéral de justice pour savoir à quelle instance devaient être adressées les réclamations et les contraventions concernant cette nouvelle loi. Il lui fut répondu que les Départements de justice cantonaux étaient seuls compétents. Jusqu'ici ces Départements ne sont intervenus que rarement, aussi, pensons-nous qu'il serait du devoir des sections de signaler à leurs autorités cantonales les abus de l'emploi de la Croix-Rouge qui parviendraient à leur connaissance.

Lutte contre la tuberculose. La Croix-Rouge suisse s'est associée modestement à la campagne antituberculeuse entreprise dans notre pays. La lutte contre ce fléau national est menée par quelques sections; la Société centrale a fait établir 2 séries de clichés pour des conférences sur les ravages de la tuberculose.

Ces diapositives sont mises gratuitement à la disposition des conférenciers. Les séries ont été demandées 31 fois en 1910 et 39 en 1911.

* * *

Deux nouvelles sections ont été admises au cours de l'exercice écoulé: *Appenzell Rh. Int.* et *Sion*; le nombre des sections a passé ainsi de 51 à 53.

* * *

Finances. Les recettes du *compte courant* ont été, en 1911, de 91,265 fr. 56, tandis que les dépenses ont atteint la somme de 84,133 fr. 09, laissant ainsi un bénéfice de 7132 fr. 47 porté en augmentation du compte capital.

Le *compte capital* accusait, au début de l'exercice, une fortune de 178,579 fr. 85; il était à la fin de 1911 de 240,268 fr. 07, présentant donc une augmentation de 61,668 fr. 22.

Au cours de l'exercice, plusieurs dons et legs ont été faits à la Société. Nous mentionnons les 4000 fr. de la succession de feu M. le Dr O. Stocker, à Lucerne, et les 3000 fr. attribués à la Croix-Rouge par les héritiers de M. J.-H. Dunant. Ces sommes ont été attribuées au « fonds Henri Dunant », destiné aux catastrophes nationales (guerre, inondations, tremblements de terre, etc.). Pour le moment, ce fonds s'augmente de ses propres intérêts. En outre, la Direction a reçu un second don de 3000 fr. de la succession de feu M. J.-Henri Dunant, destiné à la « fondation des œuvres de la Croix-Rouge, à Berne ».

* * *

Journaux de la société. L'organe français *La Croix-Rouge suisse* boucle ses comptes par un léger bénéfice — comme en 1910 — tandis que *Das Rote Kreuz* se trouve en déficit. La bonne marche des affaires de l'organe romand provient de l'accroissement réjouissant des sociétés de secourisme dans la Suisse française; le déficit du journal de langue allemande doit être attribué surtout à son prix minime — 4 fr. — pour un journal bi-mensuel avec une annexe mensuelle destinée aux gardes-malades et une annexe littéraire. Dès le 1^{er} janvier 1912, la *Rote Kreuz* paraît sans annexes, deux fois par mois et au prix de 2 fr. par an, fort de 16 pages au lieu de 12. L'annexe *Blätter für Krankenpflege* se vend séparément; son prix est de 2 fr. 50.

* * *

térieur destiné à l'instruction. Le nombre des membres des colonnes a diminué, car si plusieurs des volontaires les plus anciens ont quitté leur unité après l'avoir servie plus longtemps même qu'ils ne l'auraient dû, les nouvelles recrues sont difficiles à trouver. Il est à espérer que lorsque les moyens financiers seront suffisants, la situation du personnel et du matériel des colonnes s'améliorera rapidement. Malheureusement, le Conseil fédéral a répondu négativement à notre demande d'exempter de la taxe militaire les membres actifs de nos colonnes.

Dans chaque colonne, le travail a été bon; ici, on a fait davantage d'exercices que là, mais partout il y a eu un beau zèle. De tous côtés, les directions des colonnes auxiliaires se plaignent du manque de nouvelles recrues.

Personnel à disposition en cas de mobilisation

Personnel à disposition en cas de guerre 1^{er} juin 1911 au 31 mai 1912:

Nom de l'établissement	Sœurs directrices			Sœurs supérieures			Sœurs d'opérations			Infirmières			Totaux			Total	
	Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation				
	5	10	20	5	10	20	5	10	20	5	10	20	5	10	20		
Ecole de gardes-malades de la Croix-Rouge, Berne . . .	2	3	1	3	7	11	—	4	3	31	37	66	36	51	81	168	
La Source, à Lausanne	6	17	9	9	14	13	20	33	9	90	73	10	125	137	41	303	
Ingenbohl, à Schwyz.	12	12	9	16	18	13	16	18	17	73	65	43	117	113	82	312	
Ecole d'infirmières, Zurich	2	2	3	11	16	10	2	1	—	22	109	51	37	128	64	229	
Maison des sœurs de la Croix-Rouge, Zurich	7	6	6	7	35	6	1	3	7	1	8	3	16	52	22	90	
																1102	

Commission des transports. Aucune nouvelle colonne de transport n'a vu le jour en 1911. Celles qui existent se sont développées normalement, et leur matériel considérable est estimé actuellement à 59,000 fr. La Commission des transports possède en outre pour 11,000 fr. de ma-

Les allocations pour solde ont été de 2032 fr.

Les subventions pour achat de matériel ont atteint la somme de 4570 fr., soit 40% des dépenses.

Le cours central prévu n'a pas eu lieu; sans doute le remaniement probable des

colonnes auxiliaires a contribué à cette défection.

Avec la nouvelle organisation militaire, le service des étapes et le service territorial ont subi des modifications importantes, celles-ci intéressent tout particulièrement la Croix-Rouge et la Commission des transports, puisqu'on prévoit 24 colonnes de secours.

La commission nommée pour étudier cette question a estimé qu'il faudrait en-

viron un demi-million pour organiser ces formations de la Croix-Rouge.

On ne sait pas encore quelle somme les autorités fédérales accorderont à la Croix-Rouge; aussi longtemps qu'on ne sera pas fixé à cet égard, notre institution ne peut que rester dans l'expectative. Souhaitons qu'en l'an 1912 nous saurons à quoi nous en tenir et que nous pourrons nous mettre alors courageusement à l'œuvre.



La station forestière à Sauvabelin

(Suite et fin)

L'Angleterre, la Belgique, l'Autriche ont suivi l'exemple. La station forestière de « la Waldheilstätte » a fait ses preuves, et les villes qui la possèdent ne voudraient plus s'en passer.

Tous les intéressés y trouvent leur profit. Les convalescents en première ligne; puis les hôpitaux déchargés, les sociétés d'assurance, les écoles, et finalement le budget communal, car aucun hospice, à cause du coût considérable de ces bâtiments, ne peut rivaliser de bon marché avec une telle station. La modicité du prix, qui contraste si vivement avec les beaux résultats obtenus, a certainement beaucoup contribué à leur expansion. On ne peut les visiter sans admirer l'ingénieuse simplicité de leur installation et de leur fonctionnement.

Aucune chambre d'une clinique « chic » ou d'un hôpital moderne ne saurait être comparée à cette merveilleuse salle naturelle où le calme, l'air embaumé, la fraîcheur exercent leur influence bienfaisante. J'ai causé avec nombre de malades à Francfort, à Strasbourg, ouvriers d'usine, demoiselles de magasin. Tous étaient ravis

de leur cure, avaient un appétit splendide et l'air satisfait malgré l'affaiblissement que trahissaient encore leurs pâles figures.

* * *

La connaissance de ces stations forestières a fini par pénétrer en Suisse. A Genève, grâce à une jeune fille, malade elle-même, s'est fondé quelque chose d'analogique dans le jardin de l'hôpital. A Bâle, on compte en ouvrir une l'année prochaine.

Et Lausanne? N'y a-t-il pas aussi parmi ses 65,000 habitants un public qui aurait besoin d'un tel établissement? Lausanne, il est vrai, est une ville remarquablement saine. La bise et le vent la balayent à souhait. Les épidémies y sont vite enrayées. On y trouve, au rapport du Dr Morax, chef du service sanitaire, pas de maisons « homicides ». Mais la plus meurtrière des maladies, qui est en même temps la plus évitable, y fait encore trop de victimes.

Trop de familles d'ouvriers n'ont pas dans leur logis le cube d'air nécessaire; enfants et adultes y respirent cet air « ruminé » qui crée et entretient chez eux des états morbides, le défaut de résis-